



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5
4 mai 2016

2

Présents : P. HAMON, F. RAMARD, D. QUINTIN, A. LETO, S. JESUS,
assiste : S. PERSAN

CHAMPIONNATS SENIORS

1. Forfait

- **PNFR117 BREST ESL / GENNES BRIELLES CUILLE** du 03/04/2016 :

Le club de Gennes Brielle Cuillé a prévenu par mail le club adverse, l'arbitre et la Ligue le samedi précédent la rencontre.

L'équipe du Gennes Brielle Cuillé:

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.

- **RMBR116 BRUZ JA / PIPRIAC ESP** du 02/04/2016 :

Le club de Bruz JA a prévenu par mail le club adverse , l'arbitre et la Ligue le samedi précédent la rencontre.

L'équipe du Bruz JA:

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.

- **RMBR094 BRUZ JA / FOUGERES VOLLEY** du 16/04/2016 :

Le club de Bruz JA a prévenu par mail le club adverse , l'arbitre et la Ligue le samedi midi.

L'équipe du Bruz JA:

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.

• **RMAR123 ST RENAN IROISE / PL LORIENT** du 23/04/2016 :

Le club de St Renan Iroise a prévenu par mail le club adverse et la Ligue le vendredi précédent la rencontre. La Ligue a confirmé le forfait et prévenu l'arbitre.

L'équipe du St Renan Iroise:

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.

• **RMAR127 QUIMPER VOLLEY 29 / PLUVIGNER CO** du 30/04/2016 :

Le club de Pluvigner CO a prévenu par mail le club adverse et la Ligue le samedi matin précédent la rencontre. Quimper Volley 29 a pu prévenir l'arbitre.

L'équipe du Pluvigner CO:

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.

• **RMAR131 CESSON ST BRIEUC / ST RENAN IROISE** du 30/04/2016 :

Le club de St Renan Iroise a prévenu par mail le club adverse et la Ligue le jeudi précédent la rencontre. La Ligue a confirmé le forfait et prévenu l'arbitre.

L'équipe du St Renan Iroise:

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.

• **RFHR030 SANTEC HEOL / THORIGNE FOUILLARD** du 30/04/2016 :

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5

Le club de Thorigné Fouillard a prévenu par mail le club adverse, l'arbitre et la Ligue la semaine précédent la rencontre.

L'équipe du Thorigné Fouillard :

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.

2. Coupe de Bretagne Senior

Les Finales auront lieu le dimanche 15 mai à Vannes Volley 56 et Charles Edouard Larribe représentera la LBVB.

Le dossier a été transmis à la CRA et CDA concerné pour que des arbitres soient désignés

3. Tournoi d'accession féminin et masculin

- Les tournois féminins se dérouleront le samedi 21 mai 2016

TOURNOI 1 : **ST MALO** (place 1 à 4)

TOURNOI 2 : **PLECHATEL** (place 5 à 8)

TOURNOI 3 : **SIXT SUR AFF** (place 9 à 12)

TOURNOI 4 : **CESSON ST BRIEUC** (place 13 à 16)

TOURNOI 5 : **BRUZ** (place 17 à 20)

TOURNOI 6 : **TAUPONT** (place 21 à 23)

- Le tournoi masculin se déroulera le samedi 28 mai à Cesson St Briec.

Il a été décidé pour cette saison qu'un seul tournoi serait fait pour les places 1 à 4.

Les dossiers ont été transmis à la CRA et CDA concerné pour que des arbitres soient désignés

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5

CHAMPIONNATS Jeune

1. Forfait

- **MM2A015 RENNES EC 1 / CONCARNEAU** du 02/04/2016 :

Le club de Concarneau a prévenu par mail le club adverse et la Ligue qu'il ne pourrait pas se présenter

L'équipe du Concarneau:

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 15 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.
--

2. Coupe de Bretagne Jeune

Un tour supplémentaire a dû être rajouter en M17F lié à un plus grand nombre d'équipes inscrites et repêchées en Coupe de France. Le tour 6 est fixé au 15 mai.

LE tour 5 étant au milieu des vacances, la CSR accepte les reports de ce tour jusqu'au 15 mai pour toutes les catégories (sauf M17F : 30/04/2016).

Les Finales se dérouleront le samedi 28 mai, à St Médard Torcé. Pierrick Hamon et David Quintin représenteront la Ligue à ces Finales.

Pierrick HAMON
Président de la CSR

Approuvé au CD du 20/06/2016